

Double cursus : droit fiscal et école de commerce

Par **Le petit nouveau**, le 23/01/2020 à 16:13

Bonjour à tous,

Ma question est simple : Pour pouvoir travailler dans le domaine fiscal, faut-il nécessairement un double cursus master droit fiscal et école de commerce ?

En effet, m'ayant un peu renseigné sur le sujet et les débouchés en matière de droit fiscal, je me suis rendu compte que la plupart des avocats fiscalistes disposaient de ce double cursus et qu'en tant que professionnels, ils le recommandaient fortement.

Ainsi, comment s'organise ce double cursus ? Faut-il d'abord faire individuellement un master de droit fiscal et ensuite intégrer une école de commerce ? l'inverse ? les deux en même temps ? Ou alors un simple master en droit fiscal suffit-il ?

Merci d'avance,

Bien cordialement

Par **Mew**, le 23/01/2020 à 20:43

Salut ce n'est pas obligé de faire une école de commerce, du moins en province, ce n'est aucunement utile

à Paris non plus sauf dans les gros cab du legal500 où on peut voir que les jeunes collaborateurs ont un deuxième cursus :

Soit un Master Spécialisé en 1 an en ESC,

Soit un Programme Grande Ecole en 2 ans en ESC

Soit un LLM en UK / US (1 an)

En général cela se réalise après le M2 (soit tu fais un LLM soit une ESC), tu peux voir que pour certaines ESC tu peux avoir des partenariats,

par exemple pour le MS DAIM de l'Essec tu es admis de plein droit si tu as une lettre de recommandation du directeur de ton M2 de droit des aff si tu sors de P2, et tu peux également le faire durant ton année où tu es à l'école d'avocat

Par **Le petit nouveau**, le **24/01/2020** à **16:17**

Salut Mew !

Merci pour la réponse, ça va m'aider pour mes recherches et en même temps me rassurer un peu de savoir que le double cursus n'est pas considéré comme étant obligatoire =)